Justificatif généré le 01/12/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 01/12/2023
Département : (93) Seine-Saint-Denis
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/710812
N° d'annonce : 710812

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

ARYA

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 37 Avenue Georges Guynemer 93150 LE-BLANC-MESNIL

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un bien immobilier que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social. Pour réaliser cet objet ou pour en faciliter la réalisation, la société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations notamment constituer hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de l'objet. Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société..

Durée : 99 années

Capital social : 6.000 €

Gérant : Mme Karine SUBASI ÉPOUSE SANIOGLU, demeurant 37 Avenue Georges Guynemer 93150 Le Blanc-Mesnil

Transmission des parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées aussi bien à des tiers étrangers à la Société qu'entre Associés, qu'après l'agrément de cette cession.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bobigny.

Pour avis.

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeP6MSFjl
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeP6MSFjl

EURO-QUALITY SYSTEM
ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)